

Article 31 du Règlement

Je demande au député qu'il dise à la Chambre à combien s'élèvent les recettes que va perdre le ministère des Finances. Combien les Canadiens auront-ils à payer en impôts supplémentaires à cause de ce projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui fera en sorte que le paiement de l'impôt sur les gains en capital sera reporté de 80, de 90, voire de 100 ans de façon que les fiducies familiales n'aient pas à payer un cent d'impôt sur les gains en capital, quelle que soit la plus-value de leurs éléments d'actif pendant cette période. À combien s'élèvera le cadeau du gouvernement?

M. MacDougall: Monsieur le Président, pour commencer, je n'ai pas ces chiffres en main. Je peux cependant dire à mon collègue qu'en 1985-1986, à l'époque où mon collègue de Mississauga présidait le Comité des finances, nous avons entendu des contribuables des quatre coins du Canada—représentants d'entreprises, représentants syndicaux et autres—au sujet de la réforme fiscale. Je crois que, depuis 1984, les ministres des Finances ont certainement fait tout ce qui était en leur pouvoir pour faire échec aux évasions fiscales et limiter les rajustements d'impôt.

J'ajoute que le député était membre du Comité des finances. Je suppose, par conséquent, qu'il possède cette information quelque part dans ses notes.

J'estime que le ministère fait tout ce qu'il peut pour trouver des moyens d'augmenter ses recettes fiscales. J'imagine qu'il a certainement eu le temps d'examiner tout cela et qu'il n'a pas jugé bon d'appliquer cette mesure pour le moment.

M. Simmons: Monsieur le Président, pourrions-nous déclarer qu'il est 13 heures?

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 12 h 56.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, Ottawa et Québec viennent de signer une entente de 40 millions de dollars pour promouvoir le développement durable dans le secteur agro-alimentaire.

L'entente permet de financer divers programmes touchant, entre autres, la recherche, l'innovation technologique et la formation. «Il reste maintenant aux agriculteurs à présenter leurs projets aux comités régionaux. Les problèmes, vous les connaissez. . .» déclarait le ministre et député de Bellechasse.

Le ministre québécois Yvon Picotte a déclaré: «Les régions seront les maîtres d'oeuvre des programmes, parce que la réalité agricole diffère d'une région à l'autre». Le ministre déclarait: «C'est un exemple de fédéralisme coopératif, avec un minimum de dédoublement. L'administration est limitée au minimum afin que le budget prévu pour l'entente soit consacré au projet soumis par les agricultrices et les agriculteurs».

Monsieur le Président, voilà l'action que les agriculteurs québécois réclamaient des gouvernements fédéral et provincial.

* * *

[Traduction]

LE PRIVILÈGE POSTAL

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, selon un document du Parti conservateur ultra secret qui circule en ce moment parmi les travailleurs de la campagne électorale, les grands stratèges du parti encouragent les députés conservateurs à abuser de leur privilège postal.

Le *Globe and Mail* d'aujourd'hui cite en ces termes le document: «En se prévalant de leur privilège postal, les députés pourraient entrer en contact direct avec tous les électeurs de leur circonscription au cours des prochains mois. Nous disposons d'encore un peu de temps, aussi je vous invite à encourager vos députés à faire tout ce qu'ils peuvent dès maintenant.»

Il s'agit là d'un usage absolument dégoûtant et immoral des deniers publics. Le privilège postal, comme son nom le dit, est un privilège et non pas un droit que peuvent exercer les ministériels pour mener leur propre campagne électorale.